



---

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale****Vingtième session**

Vienne, 11-15 avril 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Tendances de la criminalité dans le monde et nouvelles  
questions et mesures prises dans le domaine de la  
prévention du crime et de la justice pénale****Amélioration de la collecte, de la communication et de  
l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans  
certains domaines de la criminalité****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Dans sa résolution 2009/25, intitulée "Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité", le Conseil économique et social a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de créer un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée, qui se réunirait au moins une fois entre les sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et qui serait chargé de préparer des recommandations sur l'amélioration des outils de collecte de données pertinentes en matière de criminalité, en particulier de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, et sur celle des processus de collecte, de compilation, d'analyse et de communication d'informations, afin d'appuyer les activités menées dans ce domaine par l'Office.

2. Prenant note de la résolution 2009/25 du Conseil économique et social, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a de nouveau prié l'UNODC de renforcer la collecte, l'analyse et la communication de données exactes, fiables et comparables sur les tendances et schémas de la criminalité dans le

---

\* E/CN.15/2011/1.



monde, et de mener des études sur les questions prioritaires recensées par les États Membres qui entrent dans le cadre de son mandat.

3. Le Conseil, dans sa résolution 2009/25, et la Commission, dans sa résolution 19/2, ont l'un et l'autre prié le Secrétaire général de faire rapport à la Commission, à sa vingtième session, sur l'application de ces résolutions.

## II. Activités du groupe d'experts

4. Le groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée créé par la résolution 2009/25 du Conseil s'est réuni une fois avant la dix-neuvième session de la Commission, à Buenos Aires, du 8 au 10 février 2010. Conformément à la résolution 2009/25 du Conseil, ses conclusions et recommandations ont été présentées dans leur intégralité à la Commission, à sa dix-neuvième session<sup>1</sup>.

5. Les discussions, conclusions et recommandations du groupe d'experts étaient axées sur la structure et le contenu de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour les années 2007 et 2008. Le questionnaire envoyé aux États Membres en septembre 2009<sup>2</sup> pour réaliser l'Enquête sur ces deux années avait été élaboré par le Secrétariat à titre expérimental sous forme électronique avant la réunion du groupe d'experts. Il a été communiqué au groupe à sa réunion de février 2010, accompagné des réponses préliminaires des États Membres.

6. Après examen du questionnaire établi à titre expérimental et des principes généraux qui devraient guider la simplification et l'amélioration de la teneur et de la structure du système de collecte de données des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale, le groupe d'experts a formulé, en résumé, les recommandations suivantes: a) l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale devrait être diffusée chaque année sous forme électronique et l'UNODC devrait procéder chaque année à des analyses des tendances de la criminalité dans le monde et les publier sur son site Web; b) l'Enquête devrait être composée d'éléments de base et de modules, avec des sections sur la police, les poursuites pénales, les tribunaux et les statistiques pénitentiaires, ainsi que deux modules thématiques, dont l'un porterait sur des sujets en rapport avec le thème principal examiné par la Commission; c) les métadonnées et les informations contextuelles sur la criminalité devraient se voir accorder une plus large place dans le cadre de l'Enquête; d) les données sur certains types d'infraction devraient être complétées par des informations pertinentes recueillies dans le cadre d'enquêtes sur la victimisation; e) en consultation avec les États Membres, l'UNODC devrait élaborer un protocole pour recenser les organismes chargés de répondre au questionnaire de l'Enquête, en vue notamment de l'identification éventuelle d'un point de contact; f) les efforts visant à collecter des données conjointement avec les organismes régionaux concernés devraient se

---

<sup>1</sup> E/CN.15/2010/14. Le rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité a été mis à la disposition de la Commission à sa dix-neuvième session, sous la cote UNODC/CCPCJ/EG.2/2010/2.

<sup>2</sup> Le questionnaire envoyé en 2009 est disponible à l'adresse suivante: [http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/11th-survey/CTS\\_11\\_French\\_questionnaire.xls](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/11th-survey/CTS_11_French_questionnaire.xls).

poursuivre; et g) dans le cadre des prochaines Enquêtes, une plate-forme Web pourrait être utilisée pour la diffusion du questionnaire et la saisie des données.

7. Les recommandations du groupe d'experts ont permis à l'UNODC d'orienter et d'éclairer les travaux menés par la suite concernant l'élaboration de son système de collecte de données, notamment de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2009, dont le questionnaire a été envoyé aux États Membres début octobre 2010<sup>3</sup>, le délai pour la communication des réponses étant fixé à la fin de 2010. Les améliorations apportées à l'Enquête et au système de collecte de données de l'UNODC, conformément aux recommandations formulées par le Conseil dans sa résolution 2009/25, par le groupe d'experts, et par la Commission dans sa résolution 19/2, sont exposées en détail à la section III du présent rapport.

### **III. Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données relatives à la criminalité et à la justice pénale**

8. Conformément aux recommandations du groupe d'experts, et en vue de la mise en place d'un système, simple et efficace de communication d'informations, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale est désormais réalisée sous forme électronique (au format Excel) à un rythme annuel afin que les données recueillies soient aussi récentes que possible. Les réponses électroniques des États Membres sont directement transférées dans le système de bases de données de l'UNODC sur la criminalité. Les données sont examinées par le Secrétariat et publiées, sous une forme révisée et simplifiée, sur le site Web de l'Office<sup>4</sup>.

9. Le questionnaire établi pour l'Enquête est composé d'éléments de base et de modules suivant les recommandations du groupe d'experts. Le questionnaire de base contient 10 groupes de questions relatives aux infractions pénales signalées à la police, aux personnes entrées officiellement en contact avec la police, aux personnes poursuivies en justice, aux condamnés et aux détenus. Il contient aussi des questions sur la police, les tribunaux et le personnel pénitentiaire. Les modules de la dernière Enquête comprenaient des questions sur l'utilisation malveillante des technologies dans la maltraitance et l'exploitation des enfants et appelaient un complément d'information sur les infractions liées à la corruption et sur les données recueillies par les États Membres dans le cadre d'enquêtes sur la victimisation. En plus des questions liées aux thèmes principaux que la Commission aura à son programme, les modules futurs contiendront des questions sur les formes de criminalité organisée, la contrefaçon, l'usurpation d'identité, le blanchiment d'argent, la criminalité impliquant la violence armée et les activités criminelles liées à des actes de terrorisme.

<sup>3</sup> Le questionnaire envoyé en 2010 est disponible à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/12th-survey/FINAL-CTS-12-French-20101013.xls>.

<sup>4</sup> Voir [www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/crimedata.html](http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/crimedata.html).

10. Conformément aux recommandations du groupe d'experts, les questions de l'Enquête appelant des informations contextuelles et des métadonnées ont été étoffées afin d'obtenir des renseignements plus précis sur les règles et définitions appliquées en matière d'établissement des statistiques. La communication de métadonnées est facilitée par l'utilisation de menus déroulants dans le questionnaire électronique. En outre, conformément aux bonnes pratiques internationales, toutes les questions concernant les personnes, qu'il s'agisse de victimes de la criminalité comme de personnes entrées officiellement en contact avec la police ou les services de détection et de répression, de personnes poursuivies en justice, de condamnés ou de détenus sont ventilées par sexe. Les questions portant sur les données proprement dites ont également été affinées afin de couvrir les cinq années précédant l'année la plus récente pour laquelle des informations sont demandées. Une partie du questionnaire est aussi consacrée aux données passées, fournies par les États Membres lors des précédentes enquêtes, afin que des corrections ou des mises à jour soient apportées si nécessaire. L'étude préliminaire des réponses communiquées dans le cadre de la dernière Enquête, couvrant la période 2004-2009, semble indiquer que ces améliorations permettent de recueillir davantage d'informations sur les tendances de la criminalité et de mieux comprendre les systèmes nationaux d'enregistrement des données sur lesquels reposent ce travail statistique, contribuant ainsi à renforcer la fiabilité et la comparabilité des données sur les tendances et schémas de la criminalité dans le monde.

11. Concernant la définition des infractions, l'UNODC, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, aide actuellement une équipe spéciale créée par la Conférence des statisticiens européens à énoncer des principes permettant de classer les infractions pénales à des fins statistiques<sup>5</sup>. L'élaboration à terme d'un système international de classification des infractions pénales ne résoudrait pas tous les problèmes liés à la comparabilité des statistiques sur la criminalité entre les pays. Cependant, elle offrirait une base commune au codage et à l'enregistrement des données sur les actes ou incidents criminels. Les résultats obtenus au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux éclaireront l'élaboration, la conception et la formulation des questions de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

12. Le fait que le questionnaire de l'Enquête soit désormais établi au format électronique Excel simplifie la saisie et la diffusion des données. L'expérience tirée de l'utilisation des mécanismes de collecte de données établis conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant et à la Convention des Nations Unies contre la corruption donne toutefois à penser qu'une application informatique ou en ligne permet aussi aux sondés de profiter de l'efficacité et de la convivialité des technologies modernes de l'information et de la communication<sup>6</sup>. Soucieux de pousser l'expérience plus avant, l'UNODC est en train d'examiner les possibilités qui lui sont offertes d'élaborer une application en ligne pour l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Avec un portail en ligne dédié à l'Enquête, les États Membres pourraient examiner et mettre à jour à tout moment les données nationales à diffuser au plan international. Le portail pourrait aussi offrir aux États Membres des moyens

---

<sup>5</sup> Voir le document ECE/CES/BUR/2009/OCT/12 (en anglais seulement).

<sup>6</sup> Voir le document CAC/COSP/2009/CRP.3.

d'échanger des données sur les efforts déployés et les succès et problèmes rencontrés dans le domaine de la prévention du crime, ainsi que sur la nature, l'étendue et l'évolution de la criminalité dans leur pays.

13. Pour ce qui est de la procédure d'envoi du questionnaire de l'Enquête, le groupe d'experts d'une part et, d'autre part, la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation, entérinée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-neuvième session, ont appelé les États Membres à envisager la désignation de référents pour appuyer la collecte et l'analyse des informations sur les tendances et schémas mondiaux en matière de criminalité et de victimisation<sup>7</sup>. Pour répondre à cette demande, le Secrétariat a invité les États Membres à désigner un point de contact compétent pour coordonner les réponses à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale<sup>8</sup>. À ce jour, 42 pays ont officiellement désigné un point de contact pour l'Enquête. Cela leur a permis d'améliorer la coordination et l'administration de cet exercice.

14. Compte tenu de la nécessité d'éviter le chevauchement des activités en matière de collecte des données sur la criminalité, l'UNODC a renforcé ses relations de travail avec l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et l'Organisation des États américains (OEA). Il est en train d'examiner la possibilité d'une collecte de données conjointe avec Eurostat pour les pays d'Europe, et de coordonner la collecte des données sur la criminalité et la justice pénale pour les pays des Amériques avec le Département de la sécurité publique de l'OEA. On s'attend à ce que cette solution permette, au cours des prochains cycles de collecte d'informations au titre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, de mettre un terme aux initiatives de collecte de données faisant double emploi, et d'alléger ainsi les contraintes qui pèsent sur les pays de ces régions dans ce domaine. Pour les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, le Secrétariat est en train d'examiner les possibilités de collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Pendant la période considérée, l'UNODC s'est efforcé d'améliorer la coordination avec la Commission de statistique de l'ONU, et lui a notamment soumis une note du Secrétaire général concernant les statistiques sur les drogues, la consommation de drogues et la criminalité<sup>9</sup>. Cette note présentait des recommandations sur les moyens d'améliorer les outils utilisés par l'UNODC pour collecter des statistiques sur les drogues et la criminalité et invitait les bureaux nationaux de statistique à participer plus activement à cet effort, en particulier pour ce qui est des statistiques sur la criminalité et de la conduite d'enquêtes sur la victimisation.

15. Les analyses de données relatives à la criminalité et à la justice pénale recueillies dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, comme les données issues de diverses sources, dont les enquêtes sur la victimisation, sont présentées à

---

<sup>7</sup> E/2010/30.

<sup>8</sup> CU 2010/83.

<sup>9</sup> E/CN.3/2010/19.

la Commission dans la note du Secrétariat sur les tendances de la criminalité dans le monde et les nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice<sup>10</sup>. Pendant la période considérée, l'UNODC a également effectué une étude approfondie des données relatives à la criminalité et à la justice pénale en coopération avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, laquelle a été publiée en 2010 dans un rapport sur les statistiques internationales sur la criminalité et la justice. Ainsi que le Directeur exécutif l'a indiqué dans son rapport sur les tendances de la criminalité dans le monde, l'UNODC continue de collaborer avec l'initiative Global Pulse de l'ONU pour fournir en temps voulu des données et analyses relatives à l'impact de la crise économique sur la criminalité. Une analyse des données sur la criminalité sous l'angle du développement et de la prévention du crime figurera aussi dans un rapport de l'UNODC sur les homicides volontaires, dont la publication est prévue mi-2011.

16. Malgré les améliorations récemment apportées au système de collecte de données de l'UNODC, le taux de réponse des pays à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale reste relativement faible. Seuls 82 pays avaient répondu au questionnaire envoyé en 2009 (voir figure), contre 86 en 2007. En janvier 2011, 44 pays avaient retourné le questionnaire qui leur avait été adressé en octobre 2010 et dont la date limite de renvoi était fixée à la fin de 2010.

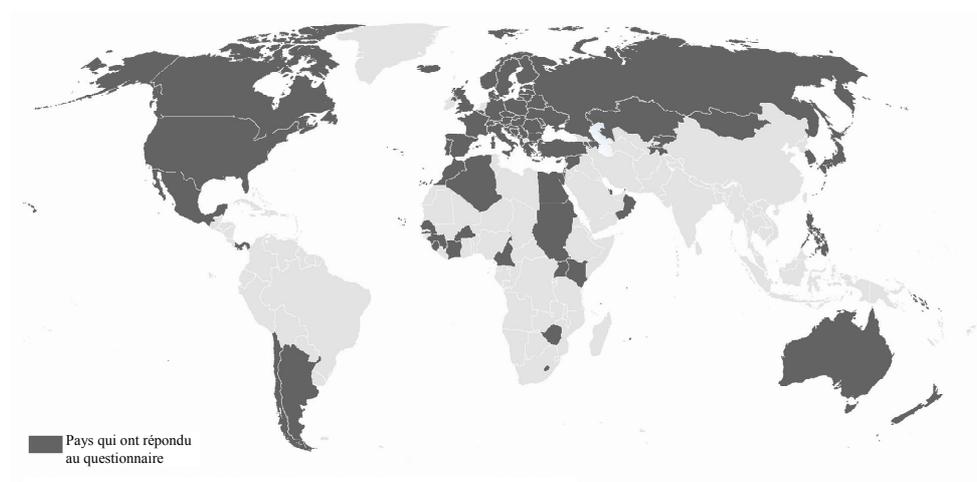
17. Le 30 juillet 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/293, intitulée "Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes". Au paragraphe 60 de l'annexe de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de renforcer, à titre prioritaire, les moyens dont disposait l'UNODC pour recueillir des informations et établir, à partir de 2012, des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons national, régional et international. Seuls 21 pays ont répondu aux questions sur la traite des personnes figurant dans l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. À titre de comparaison, 155 pays avaient communiqué des données officielles dans le cadre des activités de collecte des données sur ce sujet menées par l'UNODC en vue de l'élaboration de son *Rapport mondial sur la traite des personnes* pour 2009<sup>11</sup>. L'UNODC prévoit donc de lancer, en coopération avec les États Membres, des activités de collecte de données supplémentaires consacrées à la traite des personnes, afin d'appuyer l'établissement du rapport sur les tendances et l'évolution du phénomène, demandé par les États Membres.

---

<sup>10</sup> E/CN.15/2011/10.

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse [www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/publications.html](http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/publications.html).

**Pays ayant retourné le questionnaire de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale envoyé en 2009**



*Note:* Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

18. Pour que les statistiques communiquées au niveau international soient de bonne qualité, il faut que les systèmes nationaux de collecte de données dont elles dépendent l'autorisent. Pour améliorer les outils et systèmes nationaux de collecte de données, l'UNODC a continué d'aider les pays à mener des enquêtes sur la victimisation pendant la période considérée, notamment au Kenya, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il est en train de planifier une enquête portant à la fois sur la victimisation et sur la consommation de drogues en Éthiopie. Une assistance technique en vue de la réalisation d'enquêtes sur la victimisation dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est devrait également être fournie à l'avenir avec l'appui du Compte de l'ONU pour le développement. En 2010, l'UNODC a apporté un appui technique aux sept pays et territoires de l'ouest des Balkans afin de les aider à réaliser des enquêtes auprès des ménages sur la nature et l'étendue de la corruption. Il continue de soutenir les enquêtes réalisées sur l'intégrité des fonctionnaires en Afghanistan et en Iraq.

19. Dans le cadre du projet financé par l'Union européenne intitulé "Élaboration d'instruments de suivi pour les institutions judiciaires et les services de détection et de répression dans l'ouest des Balkans", l'UNODC a continué d'aider les pays et territoires de l'ouest des Balkans en 2010, en dispensant des formations sur le renforcement des systèmes de police, de poursuite et d'information judiciaire. Les activités prévues dans le cadre de ce projet ont notamment permis d'aider les pays et territoires de la sous-région à examiner et à améliorer leurs outils nationaux de collecte de données. En coopération avec l'OEA, l'UNODC a mené des activités de formation visant à aider les pays des Amériques à remplir le questionnaire de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Récemment, il a également conclu un accord avec l'Institut national de la statistique, de la géographie et de l'informatique du Mexique pour créer un centre d'excellence en matière de statistiques sur la criminalité. Ce

dernier s'attachera en particulier à constituer des connaissances et des méthodes dans le domaine de la criminalité et des statistiques sur la criminalité en s'appuyant à la fois sur des enquêtes réalisées auprès de la population et sur les données administratives.

20. Dans le domaine du suivi des infractions graves impliquant la violence armée et l'utilisation d'armes à feu, l'UNODC a collaboré avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Organisation mondiale de la Santé au Programme interorganisations des Nations Unies de prévention de la violence armée. Diverses activités ont été menées en collaboration avec ces entités, notamment des missions d'évaluation, des efforts conjoints de collecte de données et des travaux de recherche interorganisations.

21. L'UNODC a établi un rapport mondial sur les menaces découlant de la criminalité transnationale organisée, publié en juin 2010. Il a par ailleurs été prié de fournir un appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux dans le cadre du réseau des bureaux extérieurs<sup>12</sup>. À cet égard, il appuie la réalisation d'évaluations régionales sur les questions liées à la criminalité transnationale organisée, dans le cadre de certains programmes régionaux et par l'intermédiaire des bureaux régionaux concernés.

#### **IV. Recommandations**

**22. Pour améliorer le taux de réponse à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et mieux en coordonner l'administration, la Commission devrait encourager les États Membres à désigner un point de contact compétent pour coordonner les réponses aux futurs questionnaires.**

**23. Pour répondre à la nécessité de disposer d'informations exactes sur les tendances et schémas de la criminalité dans le monde, et d'améliorer la qualité, la portée et l'exhaustivité des données concernant la criminalité, la Commission devrait inviter les États Membres à communiquer en temps utile des réponses complètes au dernier questionnaire de l'Enquête, et aux futurs questionnaires. Elle voudra peut-être aussi encourager les États Membres et d'autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires en vue de la poursuite des activités d'assistance technique de l'UNODC dans le domaine du renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données sur la criminalité et la justice pénale aux niveaux national et régional.**

**24. En vue du recueil des informations nécessaires à l'élaboration du nouveau rapport mondial biennal de l'UNODC sur la traite des personnes demandé par les États Membres, qui doit être publié pour la première fois en 2012, il est recommandé à la Commission d'encourager les États Membres à appuyer les activités de collecte des données que l'UNODC organisera sur ce sujet en coopération étroite avec eux, et à fournir les réponses voulues en temps utile.**

---

<sup>12</sup> Voir la résolution 2009/23 du Conseil économique et social.